

<https://larcenciel.be/spip.php?article1280>



Quentin Dujardin passe à l'action (14 février 2021)

- ÉVÉNEMENTS et ACTUALITÉS - BLOG-Notes -

Date de mise en ligne : dimanche 27 juin 2021

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

À travers un geste artistique mûrement réfléchi, Quentin Dujardin, 43 ans, est devenu du jour au lendemain un symbole de résistance aux yeux du grand public.

Sommaire

- [Le premier acte a lieu le 14 février, à l'église de Crupet où quinze personnes sont conviées.](#)
- [La suite...](#)

<https://larcenciel.be/sites/larcenciel.be/local/cache-vignettes/L400xH224/th-1-21021.jpg>

Image [Canal C](#)

Pour Quentin Dujardin, il ne fut pas question de descente dans la rue mais du calme exercice de son art, dans des conditions en tous points conformes au décret gouvernemental concernant les rassemblements non pas de culture, mais de culte, du moins dans un premier temps.

Le premier acte a lieu le 14 février, à l'église de Crupet où quinze personnes sont conviées.

Sans surprise, les autorités sont informées des intentions de l'artiste et la réaction officielle ne se fait pas attendre : après cinq minutes de musique, deux policiers interrompent le concert et relèvent les identités des participants.

Le calme dans lequel se déroule ce bref incident est terrifiant. Tout comme le perceptible désespoir de Quentin Dujardin, au micro des journalistes. On en est donc là...

Mais le but est atteint : presse écrite et parlée, télévisions, réseaux sociaux, tous les médias s'emparent de l'affaire, la "parabole" minimaliste imaginée par Quentin Dujardin opère.

Quatre semaines plus tard, l'artiste mènera sur le même mode une triple récurrence (trois concerts d'affilée, devant 15 personnes), cette fois dans un véritable lieu culturel - l'Espace Delvaux, à Boitsfort - où personne ne viendra l'interrompre.

Il a réitéré la démarche ce dimanche dans l'église de Wierde, où il a donné plusieurs concerts devant 15 personnes, toutes masquées.

"Mon intention était claire : en tant qu'artiste, je voulais d'abord partager la beauté avec le public, mais je voulais aussi partager ma condition de citoyen, partager une opinion, signer publiquement mon engagement en démocratie. Je voulais faire d'un geste artistique une occasion de réflexion sur les aberrations qui nous sont imposées, je voulais signer la fin de l'obéissance, de la soumission à l'ignorance dans laquelle est tenu notre secteur."

Comment avez-vous passé cette première année de pandémie ?

Au début, comme nous tous, j'étais sidéré, abasourdi, mais c'était le printemps, il faisait magnifique et j'ai un grand jardin... J'ai donc vécu le premier confinement comme un coup de fraîcheur, une merveilleuse parenthèse. On prenait notre mal en patience. J'ai beaucoup écrit, préparé mon nouvel album, donné des concerts en France et même en Belgique, lors de la timide reprise de l'été. Mais à partir d'octobre, l'inquiétude est montée face aux incroyables aberrations auxquelles étaient confrontés les artistes de la scène. Cela s'est mis à bouillonner en moi, il fallait que je rassemble ma pensée, il me fallait quitter les mots, m'organiser, passer à l'action. J'ai consulté des juristes, des prêtres, des autorités ecclésiastiques, un procureur du Roi, et j'ai pris ma décision. Ce fut le concert à l'église de Crupet.

Vous vous présentez comme un homme organisé et pragmatique, ce qui n'exclut pas l'aspiration à la spiritualité ou à la sagesse. Mais les images du 14 février ont quand même révélé un Quentin Dujardin hors de lui, quasi en larmes, désespéré.

C'est vrai... J'ai évolué depuis lors mais je suis resté très en colère, et déterminé à faire reconnaître aux autorités qu'elles se trompent et à faire condamner les arrêtés ministériels. C'est la raison pour laquelle j'ai organisé de nouveaux concerts, et cette fois dans un véritable lieu culturel, à l'Espace Delvaux, à Boitsfort. Ils ont eu lieu vendredi, sans intervention de la police.

Extrait d'un article de [La Libre, Martine Mergeay, le 22-03-21](#)

La suite...

Saisie par la Ligue des Droits humains, la cour d'appel de Bruxelles a considéré que c'est en violation du principe d'égalité et de non-discrimination que Quentin Dujardin, guitariste, a été privé de la possibilité d'organiser et de se produire en concert dans une salle de spectacle dans les mêmes conditions que celles qui autorisent un rassemblement dans un lieu de culte.

On sait en effet que depuis le 13 décembre 2020, 15 personnes peuvent se réunir – dans un bâtiment prévu à cet effet – pour l'exercice collectif du culte, de l'assistance morale non confessionnelle ou encore d'activités au sein d'une association philosophique non confessionnelle ; à ces 15 personnes s'ajoutent les enfants mineurs jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, l'officier d'état civil et le ministre du culte.

Le guitariste pouvait se produire dans un lieu de culte

En février dernier Quentin Dujardin s'était déjà vu refuser le droit d'organiser des concerts de guitare dans une église, alors même que le nombre maximum de participants était respecté et que toutes les mesures de distanciation et autres étaient prises.

Astreinte pour l'Etat belge en cas de nouvelle violation

La cour fait injonction à l'Etat belge de mettre un terme à ce traitement qu'elle estime discriminatoire. Toute violation de cette injonction rendra l'Etat belge redevable d'une astreinte de 250 euros indique la cour d'appel.

(RTBF)

Quentin Dujardin passe à l'action (14 février 2021)

Lire dans LARCENCIEL un de mes coups de coeur avec ma découverte de Quentin Dujardin à Huy : [VOIR \(et écouter\) l'article Illumination](#)